



ARRETE n° 26 / 00010

portant délégations de signature

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-33,

VU l'arrêté n°21-934 de la Présidente du Département de la Charente-Maritime du 09 juillet 2021 portant désignation de M. Stéphane VILLAIN pour exercer la présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté n°25-00628 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime du 4 avril 2025 portant nomination du lieutenant-colonel Gilles RIVET-RUPPIN aux fonctions de chef du pôle moyens généraux à compter du 1^{er} mai 2025,

VU l'arrêté n°25-02824 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime du 29 décembre 2025 portant nomination du commandant Julien JOUFFROY aux fonctions d'adjoint au chef du pôle moyens généraux et chef du groupement patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2026,

VU le contrat d'engagement du 15 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BEURIOT aux fonctions de chef du service logistique opérationnelle à compter du 1^{er} décembre 2019,

VU l'arrêté n°17-1451 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 5 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Armand MENNESSIER aux fonctions de chef du service parc roulant à compter du 1^{er} septembre 2017,

VU l'arrêté n°18-01806 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 14 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme FAVRE aux fonctions d'adjoint au chef du service patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU l'arrêté n°21-01081 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 27 mai 2021 portant nomination de Monsieur François MERLINGEAS aux fonctions de chef du service achat public à compter du 1^{er} avril 2021,

VU l'arrêté n°23-00736 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 9 mai 2023 portant recrutement par voie de mutation de M. Florent DUBOIS, ingénieur principal, pour exercer les fonctions de chef du service patrimoine du pôle moyens généraux à compter du 1^{er} juillet 2023,

VU le contrat à durée déterminée n°24/00736 portant engagement de M. Cédric HEMARD en qualité de technicien contractuel pour exercer les fonctions de chef d'atelier départemental au service parc roulant du pôle moyens généraux à compter du 1^{er} juillet 2024,

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 20 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bons de commande, les engagements, les contrats d'achat relatifs aux attributions du pôle moyens généraux ainsi que les ordres de service liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat public :

- au lieutenant-colonel Gilles RIVET-RUPPIN, chef du pôle moyens généraux
- au commandant Julien JOUFFROY, adjoint au chef du pôle moyens généraux et chef du groupement patrimoine.

ARTICLE 2 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 4 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande, les engagements et les ordres de service liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat relatif aux attributions de leurs services respectifs :

- à Monsieur François MERLINGEAS, chef du service achat public,
- à Monsieur Olivier BEURIOT, chef du service logistique opérationnelle,
- à Monsieur Armand MENNESSIER, chef du service parc roulant,
- à Monsieur Florent DUBOIS, chef du service patrimoine,
- à Monsieur Jérôme FAVRE, adjoint au chef du service patrimoine.

ARTICLE 3 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 1 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande et les engagements liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat relatif aux attributions de son service :

- à Monsieur Cédric HEMARD, chef de l'atelier mécanique.

ARTICLE 4 : Délégation est également donnée à effet de signer les certificats de cession et les certificats d'immatriculation de véhicule du Service départemental d'incendie et de secours :

- au lieutenant-colonel Gilles RIVET-RUPPIN, chef du pôle moyens généraux,
- au commandant Julien JOUFFROY, adjoint au chef du pôle moyens généraux et chef du groupement patrimoine,
- à Monsieur Armand MENNESSIER, chef du service parc roulant.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication et abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le payeur départemental de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Fait à PERIGNY, le 8 JAN. 2026

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Stéphane VILLAIN